

En résumé, les sept objectifs des recteurs francophones :

1. offrir aux étudiants un encadrement suffisant pour permettre un enseignement plus personnalisé et interactif et promouvoir la réussite ;
 2. développer, dans l'enseignement universitaire, les nouvelles technologies de la communication et de l'information, en particulier sauver les outils documentaires (bibliothèques) et les adapter aux développements modernes ;
 3. assurer le multilinguisme des diplômés universitaires, quelle que soit leur discipline ;
 4. développer la formation continuée ;
 5. rétablir l'équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée ;
 6. mettre en place des écoles doctorales compétitives sur le plan international ;
 7. permettre le recrutement d'enseignants et de chercheurs de haut niveau en offrant des carrières académiques et scientifiques attractives.
-

L'AVENIR DES UNIVERSITES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Conseil des Recteurs (CRef) - Juin 1999

Depuis le décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques, les universités francophones de Belgique ont été l'objet de l'attention particulière du législateur : une bonne dizaine de décrets et plus de trente arrêtés concernent effectivement les universités, leur fonctionnement, leur contrôle et leur financement.

Les problèmes fondamentaux des universités, déjà mis en évidence en 1976 par le rapport Welsh-Troisfontaines n'ont cependant pas encore été rencontrés à ce jour : l'enseignement et la recherche universitaires n'apparaissent pas encore clairement dans un projet global de société pour la Communauté française et les Régions Wallonne et Bruxelloise.

En réponse à une interpellation du Ministre Ancion du 30 juin 1997, le CRef avait défini ce qu'était sa vision de l'université (« L'avenir de l'université : un enjeu prioritaire pour la Communauté française »). En bref, l'université est un agent de développement individuel et collectif, culturel, politique, économique et social. Sa raison d'être se définit par une articulation étroite entre l'enseignement et la recherche, par une approche interdisciplinaire, par sa mission essentielle de former des personnes capables d'autonomie, d'esprit critique et



d'adaptation, par sa particularité d'assurer, quasi seule, la mission de recherche fondamentale en sciences exactes et en sciences humaines; enfin, par une connotation identitaire à l'égard d'une échelle de valeurs.

Compte tenu des moyens qui leur ont été alloués, la comparaison avec les pays voisins démontre que les universités belges ont parfaitement répondu à leurs missions (voir annexe « Financement des universités », paragraphe 6). Les défis de demain restent cependant majeurs. Sans être exhaustif, le CRef avance les sept objectifs prioritaires suivants :

1. offrir aux étudiants un encadrement suffisant pour permettre un enseignement plus personnalisé et interactif et promouvoir la réussite ;
2. développer, dans l'enseignement universitaire, les nouvelles technologies de la communication et de l'information, en particulier sauver les outils documentaires (bibliothèques) et les adapter aux développements modernes ;
3. assurer le multilinguisme des diplômés universitaires, quelle que soit leur discipline ;
4. développer la formation continuée ;
5. rétablir l'équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée ;
6. mettre en place des écoles doctorales compétitives sur le plan international ;
7. permettre le recrutement d'enseignants et de chercheurs de haut niveau en offrant des carrières académiques et scientifiques attractives.

Le document « Financement des universités » démontre, à l'évidence, que la réponse ne peut plus être de faire mieux avec les moyens existants. La survie des universités et a fortiori le développement d'objectifs ambitieux passent par un nécessaire refinancement.

Pour toute la communauté universitaire (enseignants, chercheurs, personnels administratifs et techniques, étudiants) le CRef espère, cette fois, être entendu.